

Une médaille à M. Maurice Strong



C'est un Canadien, M. Maurice F. Strong, qui est le premier récipiendaire de la médaille Henri Pittier qui lui fut décernée en reconnaissance des services extraordinaires rendus dans le domaine de l'environnement, alors qu'il était directeur administratif du Programme de l'environnement aux Nations Unies.

La décoration Henri Pittier a été instituée par le Congrès vénézuélien sur l'initiative du président Perez, en mémoire du grand spécialiste de la conservation, M. Henri Pittier.

Pourquoi un Conseil de la sécurité?

Les accidents constituent une des principales plaies sociales de la société canadienne. Ils représentent la plus importante cause de décès chez les moins de quarante-cinq ans, soit près de 30 000 personnes par année. De plus, 15 000 lits d'hôpitaux sont occupés par des accidentés. Enfin les accidents coûtent au pays quelque 11 millions de dollars par année.

Il est par suite facile d'en déduire que les accidents sont plus qu'un problème social. Ils ont une dimension économique très forte. Le monde des affaires, l'industrie et le simple contribuable paient les pots cassés.

Mais les statistiques ne font pas connaître la profondeur de la souffrance, la douleur d'un blessé et la détresse des familles dont un membre manque à l'appel, tout cela ne se mesure pas avec une règle ou une balance. Il faut agir, il faut canaliser les res-

sources disponibles en des programmes de prévention et d'éducation. Les recherches doivent se poursuivre, les lois doivent s'adapter aux besoins. C'est vital. Voilà pourquoi il existe un Conseil canadien de la sécurité.

Organisation et objectifs

Le Conseil est le seul organisme national qui coordonne les travaux de prévention au Canada.

A la fois privé et non-lucratif, il a été formé en 1968 quand trois organismes ont fusionné: la Ligue canadienne de la sécurité, le Conseil canadien de la sécurité routière et l'Association canadienne de la sécurité industrielle.

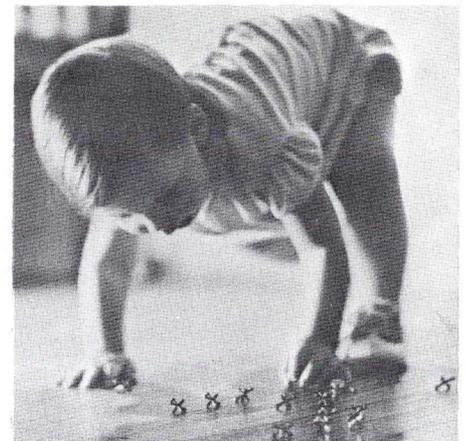
L'appui financier du Conseil provient de diverses compagnies, de l'industrie, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des Commissions des accidents de travail, des syndicats, des associations nationales et d'autres organisations volontaires. Le Conseil subvient à ses besoins financiers en préparant et en distribuant du matériel didactique sur la prévention.

Des Canadiens bien connus dans les domaines de la sécurité publique, routière et au travail forment le Conseil d'administration. Celui-ci établit la ligne de conduite, conseille et répond aux demandes du Conseil.

La réduction du nombre de décès, de blessures et de biens endommagés sont ses principaux objectifs qu'il atteint



Il faut garder hors de la portée des enfants tous les appareils électriques.



Attention aux jouets dangereux... il suffit d'une seconde.

grâce à une conception meilleure de la sécurité, à l'amendement et à l'encouragement à l'application de nouveaux procédés et méthodes de prévention, de protection et d'hygiène.



M. Donald D. McKay, président du Conseil canadien de la sécurité.

Champ d'opération

L'enseignement et l'information: Le Conseil croit que le meilleur moyen de combattre la hausse croissante des accidents est de planifier et de mettre en marche un programme d'enseignement et d'information publics. Le Conseil prépare des programmes nationaux auxquels travaillent des milliers de Canadiens et il participe à des campagnes de sécurité, en collaboration avec plusieurs organismes. De plus, il publie une revue mensuelle intitulée *La prévention au Canada*, des dépliants et des manuels d'information sur plusieurs sujets.

Le Conseil s'informe continuellement des innovations canadiennes et étrangères dans le domaine de la sécurité et il participe aux travaux des comités nationaux de recherche.